



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

RÈGLEMENT NUMÉRO 3001-2024-31

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 3001 TEL QU'AMENDÉ, AFIN
DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES H1-067 et C1-068

IL EST STATUÉ ET DÉCRÉTÉ PAR CE RÈGLEMENT CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

L'annexe « A » intitulée *Plan de zonage* du règlement de zonage 3001, tel qu'amendé, est modifiée en agrandissant la zone H1-067 à même une partie de la zone C1-068, le tout tel que montré à l'annexe « 1 » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Xavier-Antoine Lalande
Président d'assemblée

Xavier-Antoine Lalande
Maire

Stéphanie Parent
Greffière adjointe

Avis de motion :
Adoption du 1^{er} projet de règlement :
Consultation publique :
Adoption du 2^e projet de règlement :
Adoption du règlement :
Entrée en vigueur :

12 novembre 2024
12 novembre 2024
10 décembre 2024
10 décembre 2024
11 février 2025

ANNEXE « 1 »

ZONES ACTUELLES

Légende

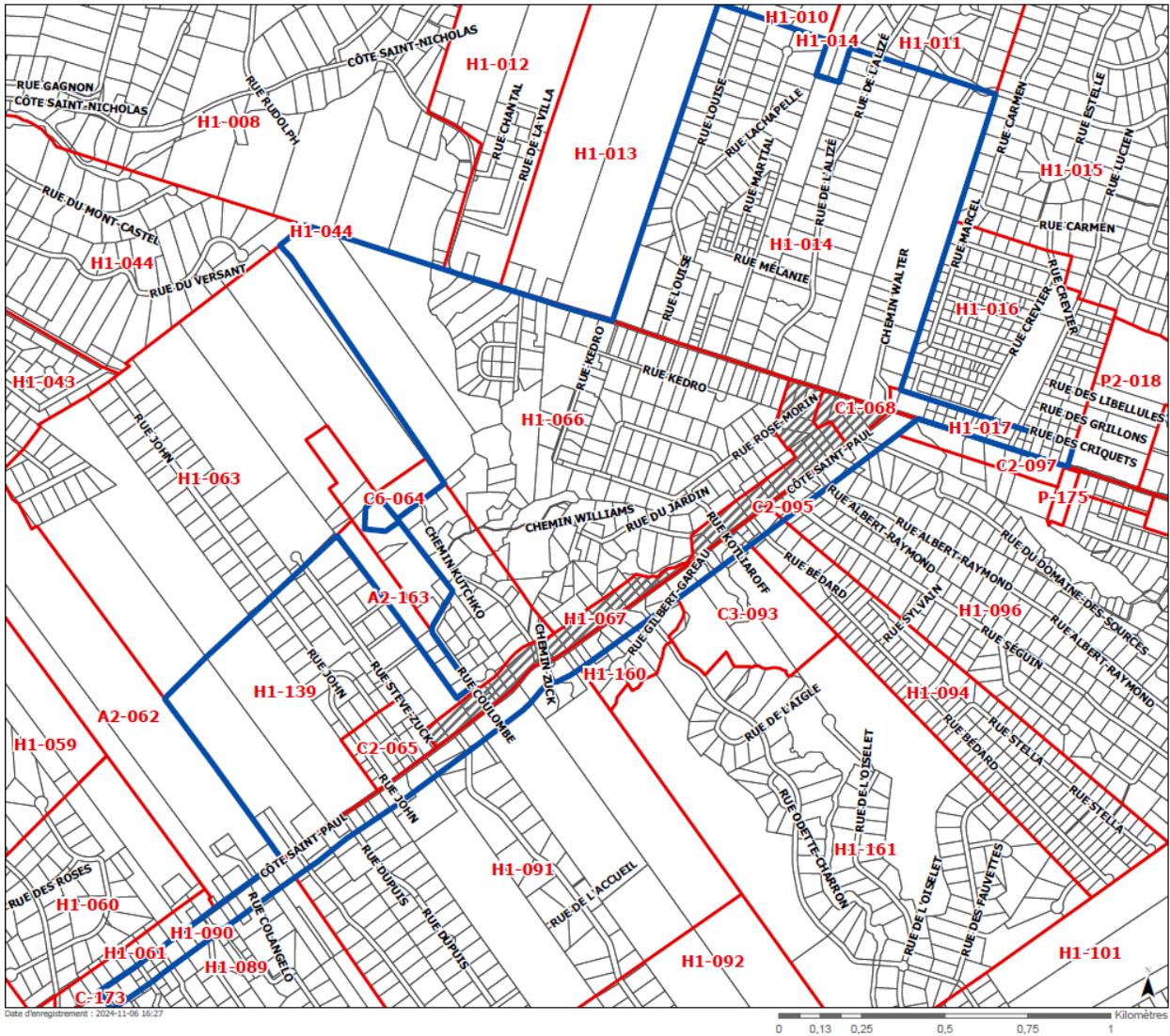
- Limite des zones contiguës
- Zones visées
- Limites des zones
- Cadastre

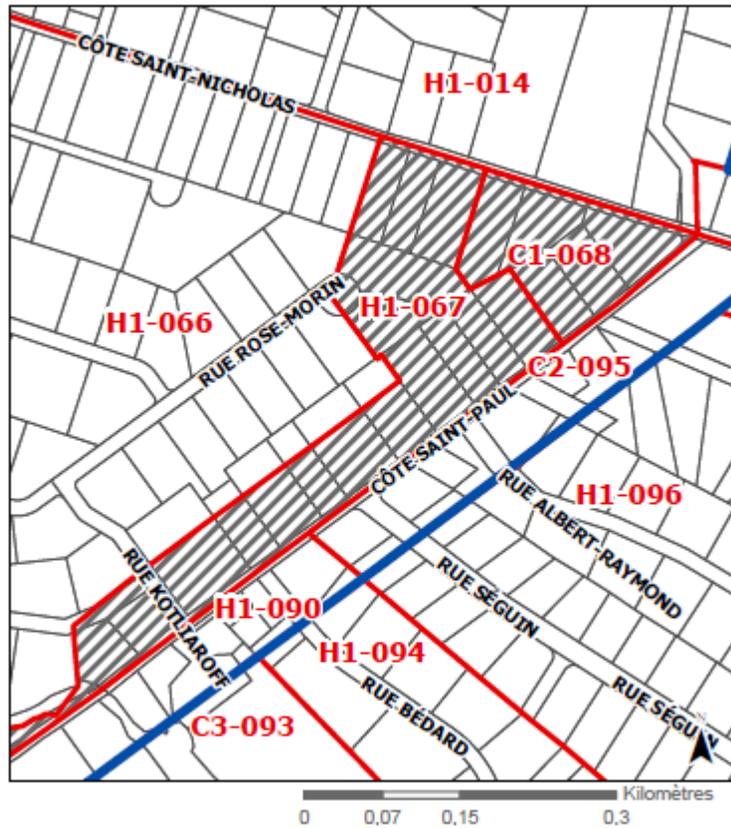
Zones visées

C1-068
H1-067

Zones contiguës

H1-014
H1-017
H1-066
H1-090
H1-139
C2-065
C2-095





ZONES MODIFIÉES

Légende

-  Limite des zones contiguës
-  Zones visées
-  Limites des zones
-  Cadastre

Zones visées

C1-068
H1-067

Zones contiguës

H1-014
H1-017
H1-066
H1-090
H1-139
C2-065
C2-095

